



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/581  
22 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 22 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 15 juillet 1996, des avions américains, britanniques et français ont continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation. On trouvera ci-après le détail de ces opérations :

1. Région nord : 107 sorties, effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages survolés : Mossoul, Erbil, Dohouk, Zakho, Aqra, Amadiya et Tal Afar.

2. Région sud : 601 sorties, effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages survolés : Nassiriya, Samawa, Joulayba, Artawi, Bassiya, Qorna, Jabayesh, Hamza, Bassorah, Salmane, Imara, Al-Lasf, Chatra, Qal'at Saleh, Chouayba, Oum Qasr, Chanafiya et Jabal Sinam.

3. Neuf avions de reconnaissance américains de type TR-I, volant à 600 km/h et à 20 000 mètres d'altitude, ont violé l'espace aérien de la République d'Iraq; après avoir survolé la région sud, ils sont repartis en direction du Koweït.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des États concernés pour qu'ils mettent un terme à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent de graves dommages aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit, consacré par la loi de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Nizar HAMDOON

-----